

Monsieur le Président,

Par cette liminaire nous souhaitons attirer l'attention de la direction sur la situation préoccupante d'un service en particulier. Sa situation nous semble particulièrement emblématique de la façon dont sont aujourd'hui gérés nos services dont on ne sait si c'est le résultat d'un mépris hiérarchique, ou d'une méconnaissance des enjeux et de nos métiers.

En moins de quatre ans, le Service Liaison Rémunérations (SLR) a perdu pas moins de 8 agents. Ces pertes sont d'autant plus importantes que presque tous ces agents avaient effectué la plus grande partie de leur carrière au sein de ce service et maîtrisaient parfaitement leur métier.

Non seulement ces départs se sont traduits par une perte importante de connaissances et de technicité au sein du service, mais ils n'ont été que partiellement remplacés puisque seuls 4 nouveaux agents et une nouvelle cheffe de service sont venus compenser ces départs. Quand nous disions que la situation de ce service est emblématique...

Par conséquent à l'heure actuelle, pour gérer le même nombre de portefeuilles et assurer des missions de contrôles internes de plus en plus importantes travaillent donc dans le service presque moitié moins d'agents qu'en 2013. Les portefeuilles des agents non remplacés sont évidemment reportés sur l'ensemble des agents, et plus particulièrement sur trois d'entre eux.

Dans ce contexte du toujours plus avec toujours moins, et avec un calendrier de traitement de la paye de plus en plus restreint, il n'a pas été possible de former les nouveaux agents comme il se doit et ceux-ci se sont retrouvés à devoir gérer un portefeuille de paye "sur le tas" et à devoir improviser avec leurs gestionnaires sur un métier qu'ils ne connaissaient pas.

Alertés sur la charge de travail qui incombe désormais à chacun et qui est de plus en plus difficilement réalisable, la hiérarchie (cheffe de service, chef de division) répond que les contrôles internes et les contrôles a posteriori sont là pour palier au manque de temps sur le travail de visa et de validation. Il est demandé de "contrôler l'essentiel" mais sans préciser ce qu'est "l'essentiel". Des consignes claires et précises sur ce point, ont été demandées mais en vain. Il leur a été répondu que c'était à eux de connaître leur métier et donc de savoir ce qui était essentiel et ce qui ne l'était pas.

Les agents ont aussi rappelé que les différents contrôles évoqués par la hiérarchie interviennent APRES le virement de la paye et que si des anomalies sont constatées, les agents n'auront plus aucun moyen de les rectifier. A l'évocation de ces risques la réponse apportée aurait été que le directeur départemental était assuré en cas de débet et qu'aucun problème ne pouvait arriver car les agents étaient de grands techniciens. Ponce Pilate n'aurait pas dit mieux...

Inutile de dire que ces réponses, ou plutôt ces non-réponses, sont vécues comme de véritables agressions par la majorité des agents du SLR et ne font que renforcer les tensions déjà existantes dans le service.

Cependant jusqu'à présent, les difficultés rencontrées portaient uniquement sur la charge de travail liée au métier initial des agents, à savoir le visa et la validation de la paye.

Mais, l'année 2017 s'annonce cruciale pour l'avenir du SLR car le service va perdre deux collègues de plus et en particulier l'actuel adjoint du service.

Or celui-ci est chargé du portefeuille de paye des finances publiques et surtout de la gestion des paramètres liés à l'application PAY. Ces paramètres consistent à analyser les notes transmises par Bercy et les programmeurs informatiques de Châlons et de Tour afin de les mettre en application dans la base de données de l'application PAY.

Il s'agit d'un travail très technique et très sensible puisqu'il impacte directement l'ensemble des opérations effectuées au sein du SLR. Une seule fausse manipulation ou erreur d'interprétation et c'est l'ensemble des payes qui seraient erronées.

Celles-ci pourraient être calculées sur de mauvaises bases de cotisations, de mauvais barèmes, ne pas prendre en compte certaines indemnités, ne pas utiliser les budgets dédiés, ne pas être virées ou à de mauvaises dates ou pas du tout etc.

Sans compter l'impact que cela produirait sur les revenus à déclarer auprès de nos collègues des SIP et autres organismes sociaux tels que l'URSAAF ou la CARSAT puisque c'est également l'application PAY qui gère le cumul des revenus perçus.

Nous sommes donc bien loin d'une simple problématique d'indus et de débet !

L'adjoint actuel du service a toujours été seul à gérer ces paramètres. Or, la hiérarchie de ce service estime que c'est désormais aux autres agents du SLR de reprendre ses attributions à l'issue de son départ en retraite, en plus de la gestion de leurs portefeuilles habituels.

Cependant, c'est oublier que les paramètres sont à effectuer en même temps que la validation des portefeuilles de paye puisqu'ils sont là pour mettre à jour la base de données au gré des décisions ministérielles. Et compte-tenu de la charge de travail que les agents doivent déjà absorber quotidiennement (et qu'ils devront encore continuer d'absorber puisqu'il faudra également reprendre le portefeuille actuel des deux agents qui quittent le service), il est physiquement impossible pour eux de reprendre ce travail supplémentaire, **d'autant plus que sa technicité est sans commune mesure avec leur travail de visa et de validation quotidien**. Or, aucun des agents présents actuellement au SLR ne dispose d'assez de connaissances techniques de l'application PAY pour reprendre le flambeau.

Il est important de souligner que si l'adjoint avait été assigné à cette fonction, c'était essentiellement parce que, comme l'ancien chef de service, il avait exercé ses fonctions au sein d'un service informatique avant de rejoindre le SLR, ce qui avait grandement facilité son apprentissage dans le pilotage de l'application PAY.

Les agents considèrent qu'ils n'ont pas à endosser la responsabilité de la gestion de l'application PAY qui relève selon eux d'une mission de pilotage, dans un domaine qu'ils ne maîtrisent aucunement.

Aussi, compte-tenu de l'ensemble des éléments évoqués ci-dessus, événements que l'on retrouve à l'identique dans de nombreux services, nous nous faisons les porte-paroles des agents de ce service qui souhaitent une fois de plus alerter officiellement la Direction qu'après le départ en retraite de l'adjoint actuel, le SLR ne sera plus en mesure d'assurer la continuité et la qualité des missions qui lui sont confiées.